

4M
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 610 Chemin Asserol
64990 URCUIT

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Le soussigné :

Monsieur Michaël, Sébastien VIEVILLE, né le 8 février 1989 à BAYONNE (64100), demeurant à URCUIT (64990) 610 Chemin Asserol, célibataire, de nationalité française,

A exposé ce qui suit :

EXPOSE

Constitution sans appel public à l'épargne

La présente société est constituée sans appel public à l'épargne.

Capital de la société

Le capital social est fixé à la somme de **MILLE EUROS (1.000 euros)**. Il est divisé en CENT (100) actions, numérotées de 1 à 100, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 €) chacune entièrement libérées, et attribuée en totalité à l'associé unique.

Constatation des apports en numéraire

Le versement des fonds correspondant à l'apport en numéraire a été constaté par un certificat établi par la banque Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, située Espace Pro Bayonne/Anglet 14 allée du Cadran 64600 ANGLET, le 3 mai 2024, lors du dépôt des fonds.

Ces faits exposés, l'associé unique a établi et signé ainsi qu'il suit les statuts de la présente société.

DECLARATION PREALABLE

Après avoir pris connaissance de la liste des souscripteurs, le soussigné, apporteur de numéraire, déclare, que la somme versée est conforme aux énonciations de la liste et qu'il entend souscrire la totalité des actions constituant le capital social, savoir :

	ACTIONS DETENUES EN PLEINE PROPRIETE	MONTANT DE L'APPORT EN NUMERAIRE	MONTANT DE L'APPORT EN NATURE
Michaël VIEVILLE 610 Chemin de Asserol 64990 URCUIT	100 actions	1.000 euros, libérés à hauteur de 1.000 euros	0 euro
Total des actions souscrites en numéraire :	100 actions	1.000 euros, libérés à hauteur de 1.000 euros	0 euro

Certifié exact par le Président
Le 7 mai 2024

Le Président

